

**Nombre de membres
en exercice: 11****Présents : 10****Votants: 11****Séance du mardi 05 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Clément ROUET

Sont présents: Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, Clément ROUET, Marie-Ange SOUQUIERES

Représentés: André MAYADE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Ange SOUQUIERES

Objet: Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale - DE 2022 65

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2015 et approuvé par délibération du conseil municipal.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 43,302 km de voies communales.

Le conseil municipal a décidé de refaire une mise à jour de son tableau de classement de la voirie communale suite :

- 1) à la régularisation de problèmes de domanialité sur certaines voies
- 2) au classement de nouvelles places et parkings
- 3) à la prise en compte des parkings et places publiques dont la surface totale a été divisée par la largeur moyenne des voies de la commune pour obtenir des mètres linéaires qui peuvent désormais être inscrit au tableau de classement.

Considérant que ces opérations de classement et de déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voie communale est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière , Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau tableau de classement de la voirie communale comme suit :

* Voies communales : 38 391.00 ml
* Rues : 6 947.00 ml
* Parkings et places : 1 542.00 ml
Soit un total de 46 680.00 ml de voirie communale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal se prononce pour l'approbation du tableau de classement de la voirie communale et fixe la longueur de voies communales à 46 650 ml

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures



Objet: Logement communal : Mise à disposition gratuite - DE 2022 66

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande urgente de location par l'association Forum Réfugiés Così a été faite afin d'accueillir sur la commune une famille d'origine Ukrainienne.

Cette mise à disposition gratuite a pris effet le 17 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la décision de mise à disposition gratuite du logement situé 4 Chemin des Ecoliers à compter du 17 juin 2022
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Logement communal T3 - DE 2022 67

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au départ de Madame Marielle MARTIN, une demande urgente de location par l'association Forum Réfugiés Cosi a été faite afin d'accueillir sur la commune une famille d'origine Ukrainienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de louer le logement T3 situé 1 Place Céline Esquirou à l'Association Forum Réfugiés Cosi au 17 juin 2022 pour un loyer mensuel de 400.18 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs du site Natura 2000-FR8302015 Site des Grivaldes : Demande de subvention 2022-2024 - DE 2022 68

Vu la délibération de la commune de Ladinhac en date du 25 février 2021 en tant que structure porteuse du site Natura 2000 - FR8302015 « Site des Grivaldes » pour la période 2022-2024.

Vu la consultation des services de l'État invitant les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements à se prononcer sur la candidature de la commune de Ladinhac en tant que structure porteuse.

Considérant que les demandes de subventions pour l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 doivent être déposées avant le 20 septembre 2022 pour l'exercice 2023.

Dans le cadre de l'animation lié au site Natura 2000 - FR8302015 « Site des Grivaldes », Monsieur le maire expose au conseil municipal que cette mission (animation, coordination et suivi) est estimée à 11 546 € TTC pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Accepte d'inscrire au budget la somme de 11 546 € TTC correspondant à l'animation du site Natura 2000 FR8302015 pour l'année 2023 sous réserve des financements publics.
- Sollicite une subvention auprès des services de l'État au taux d'aide publique de 100% des dépenses éligibles.
- Accepte le plan de financement comme suit : subvention d'investissement sur des crédits du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire programme 113 « Paysages, eau et biodiversité »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents découlant de cette décision

Guillaume BOUROUMEAU n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle car il est concerné par cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Logement communal T1 bis - DE 2022 69

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Anthony BACQUIE souhaite libérer le logement situé 1 Route du Goul et qu'une demande de location a été faite par Monsieur Valentin BARRAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de louer ce logement à Monsieur Valentin BARRAL au 29 juillet 2022 pour un loyer mensuel de 210.00 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Réhabilitation d'un immeuble en commerce multi services et logements : raccordement au réseau public de distribution d'électricité - DE 2022 70

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le projet de réhabilitation d'un immeuble en commerce multi services et logements nécessite le raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis d'ENEDIS pour 3379.67 € HT pour ce raccordement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'ENEDIS ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Travaux aménagement cantine - DE 2022 71

La commune de Ladinhac, souhaite réaménager la cantine scolaire afin de respecter les normes nécessaires à l'activité de la cantine.

Monsieur le Maire présente :

- le devis de la Sas Longuecamp pour les travaux d'électricité d'un montant de 3570.35 € HT
- le devis de la Sarl Maffre Bouyge pour les travaux de plomberie d'un montant de 4356.73 € HT
- le devis de Bernard BONNET pour les travaux de cloisons sèches et peinture d'un montant de 7512.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le devis de la Sas Longuecamp pour les travaux d'électricité d'un montant de 3570.35 € HT
- approuve le devis de la Sarl Maffre Bouyge pour les travaux de plomberie d'un montant de 4356.73 € HT
- approuve le devis de Bernard BONNET pour les travaux de cloisons sèches et peinture d'un montant de 7512.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ces devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire ces dépenses en investissement

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Travaux raccordement AEP - DE 2022 72

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal une demande de raccordement au réseau AEP de Monsieur et Madame Georges LALO.

Monsieur le Maire précise que la délibération 2021-121 approuve les tarifs de frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable à facturer aux usagers.

Monsieur le Maire présente le devis de la Sas Longuecamp d'un montant de 1860.00 € HT concernant ces travaux de raccordement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- approuve le devis de la Sas Longuecamp d'un montant de 1860.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Tarifs location de salles et matériel communaux - DE 2022 73

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de préciser les modalités de prêt du chapiteau aux non résidents de Ladinhac sur une éventuelle modification des tarifs de location du chapiteau aux non-résidents de Ladinhac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal précise que les chapiteaux de la commune seront louables uniquement aux mairies du pôle de Montsalvy avec signature d'une convention préalable pour des fêtes à thème.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Acquisition Chapiteau - DE 2022 74

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'équiper la commune d'une nouvelle tente de réception.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Altrad Mefran pour 4970.00 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de la Société Altrad Mefran
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour 4970.00 € HT
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac



Objet: Recrutement d'agents contractuels de remplacement - DE 2022 75

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Au registre suivent les signatures

Clément ROUET
Maire de Ladinhac

Marie-Ange Souquières
Secrétaire de séance

